SYNDICAT NATIONAL DES INGENIEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



GROUPEMENT FONDE EN 1855

Manifeste pour l'ingénierie publique Appel à la mobilisation des acteurs pour la sauvegarde d'un bien commun de la Nation!

L'action du SNITPECT-FO vers élus locaux, parlementaires et médias a favorisé la récente prise de conscience politique de la valeur inestimable de l'ingénierie publique pour la Nation (rapports sénatoriaux, questions parlementaires au gouvernement, expression d'associations d'élus, discours du président de la République devant le congrès des maires).

Le SNITPECT-FO, représentant des ingénieurs intervenant au sein des services de l'État et des collectivités territoriales et leurs établissements publics, se félicite de cette prise de conscience. Et ce dans une période notamment marquée par la montée en puissance des enjeux liés à la transition énergétique et écologique, aux risques majeurs, à la réduction des inégalités territoriales, à la gestion durable des patrimoines...

- → Parce que la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques et que l'égalité territoriale ne se décrètent pas
- → Parce que l'ingénierie publique reste l'un des derniers vecteurs de partenariat entre État et collectivités territoriales
- → Parce que l'ingénierie publique est un vecteur de développement économique au niveau national et local

L'ingénierie publique ne doit pas être la victime expiatoire des réformes à venir ou de la rigueur imposée aux services publics!

Dans un contexte marqué par les démarches relatives à l'acte III de décentralisation, de la mise en œuvre de la "modernisation de l'action publique", de la constitution d'un Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, de la mise en place du CEREMA, d'évolutions annoncées en matière d'ingénierie de solidarité de l'État, et alors que les initiatives des collectivités fleurissent pour tenter de combler le vide laissé par le retrait de l'ingénierie opérationnelle de l'État sur le territoire, le SNITPECT-FO réaffirme la nécessité :

- du maintien **au sein des services de l'État** d'une capacité opérationnelle de portage de politiques publiques, d'animation et de capitalisation des expériences locales, ainsi que de solidarité ;
- de structuration à une échelle adaptée de l'ingénierie opérationnelle des collectivités territoriales connectée et articulée avec l'ingénierie de l'État ;
- du confortement d'une ingénierie publique de recherche et développement.

Il est encore temps d'agir...

Ingénierie publique: une vocation stratégique!

- porter de façon homogène la mise en œuvre opérationnelle de politiques publiques d'aménagement durable du territoire, intégrant la gestion et valorisation des ressources naturelles;
- impulser et conduire des projets territoriaux répondant aux enjeux locaux d'avenir, apportant une vision d'ensemble et de prospective dépassant les limites administratives.
- assurer la gestion durable et l'amélioration du patrimoine de l'État et des collectivités territoriales;
- ① éclairer de façon neutre et indépendante les arbitrages politiques et
- garantir la sécurité juridique des maîtres d'ouvrages ;
- développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie et d'application pour contribuer ainsi à l'activité économique nationale et locale et donner un avantage compétitif au tissus économique, y compris les PME;
- représenter la référence en matière de qualité, de technicité et de service pour les prestation d'ingénierie ;
- ① contribuer à la définition des règles de l'art et à l'activité normative au plan international.

Ingénierie publique : une valeur fondamentale pour la Nation

1- Parce que l'ingénierie publique n'a rien d'un "doublon"... et est même rentable pour la nation :

- investir dans la recherche publique fondamentale et appliquée renforce la compétitivité de l'ingénierie française et du secteur productif français et lui permet d'anticiper ses futurs marchés, y compris à l'export;
- investir dans la recherche publique fondamentale et appliquée permet d'ouvrir des voies inexplorées par les acteurs de marché et de se préparer à relever les enjeux majeurs de moyen terme de manière indépendante vis à vis des grands groupes mondiaux et des autres puissances politiques et économiques;
- ① investir dans une ingénierie publique de proximité en posture d'impulsion et d'accompagnement de projet permet de générer un marché privé, tant du point de vue de l'ingénierie que des opérateurs «aval »;
- ① investir dans une ingénierie publique de proximité en posture d'impulsion, d'accompagnement de projet ou d'assistance à la gestion de patrimoine durable permet à la collectivité nationale d'opérer des économies majeures à moyen terme.

2- Parce que l'État a plus que jamais besoin d'une capacité d'ingénierie :

- Sans expertise technique ni capacité de conduite de projet, l'État perd toute capacité à apprécier la réelle pertinence des règlements qu'il établit ainsi que la bonne application de ses politiques par les acteurs des territoires. Il devient incantatoire, incapable de porter une appréciation sur le fond des dossiers dont l'instruction lui revient, et de comprendre les contraintes des collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle des projets. (police de l'eau accessibilité précarité énergétique des territoires ruraux. ..).
- ☼ Sans expertise technique, l'État est incapable d'appliquer sur son propre patrimoine les politiques qu'il porte (patrimoine immobilier/enjeux énergétiques infrastructures de transports digues domaniales....), et de contrôler les opérateurs intervenant pour son compte (agences, concessionnaires, fournisseurs...).
- ① Sans expertise technique, l'État ne sera plus en capacité de gérer les crises de plus en plus fréquentes.
- ① Sans expertise technique, l'État n'est plus en mesure de conduire en toute indépendance l'établissement de règles de l'art et leur évolution.

3- Parce que les collectivités territoriales ont besoin d'une ingénierie opérationnelle forte et structurée en articulation avec la dimension d'égalité, de solidarité et d'expertise de l'ingénierie publique de l'État :

- ① L'ingénierie des collectivités, notamment via l'intercommunalité ou les agences départementales, est susceptible de prendre en charge progressivement leurs compétences opérationnelles « récurrentes ».
- De La gestion des projets et du patrimoine des collectivités est de plus en plus complexe à mettre en œuvre (réglementation, gouvernance, enjeux émergents). Un appui et une animation de l'ingénierie publique de l'État reste nécessaire pour faire émerger les domaines nouveaux et les maîtrises d'ouvrage adaptées. Ce qui appelle au maintien d'une forme d'ingénierie de solidarité et de portage de politiques publiques (agenda 21, écoquartiers, diagnostics territoriaux de développement durable, PCET, politique globale d'accessibilité, d'habitat, de réduction de la précarité énergétique des territoires, gestion durable du patrimoine et des services publics, etc...).
- Des collectivités les plus importantes expriment le besoin d'une "recherche publique indépendante et partenariale État/collectivités, ainsi que d'un partage d'expertise au travers de réseaux d'échanges, appelant le renforcement de l'accès des collectivités au réseau scientifique et technique développé par l'État.

4- Parce que les opérateurs économiques ont besoin d'une ingénierie publique pour développer de nouveaux marchés et conforter leur compétitivité

- Une capacité de recherche appliquée indépendante en partenariat avec les entreprises permet de développer la capacité d'innovation globale du secteur productif et la mise au points de techniques et brevets français.
- ① Les partenariats entre ingénieries publique et privée assurent pour cette dernière un flux d'activité permettant de pallier au creux de la commande privée.
- Une capacité locale d'aide à l'émergence de projets des collectivités génère un marché pour l'ingénierie privée, et garantit la bonne qualité des commandes, gage de sécurité pour les bureaux d'étude.
- Des outils méthodologiques développés par l'ingénierie publique via l'expérimentation permettent de professionnaliser une ingénierie privée diversifiée.

Pour porter les enjeux de la collectivité nationale, pour la gestion durable de son territoire et de son patrimoine

Le SNITPECT-FO réaffirme le besoin d'une ingénierie publique forte et rénovée

- intégrant, au sein d'un réseau scientifique et technique (RST) de l'État conforté et ouvert aux collectivités, une capacité de recherche appliquée, d'expérimentation, d'expertise, d'animation et de capitalisation des expériences locales
- fonctionnant en réseau au niveau national et régional, en particulier entre ingénieries intégrées des grandes collectivités, services territoriaux et RST de l'État
- fonctionnant en réseau au niveau local, entre d'une part l'ingénierie de solidarité et de portage de politiques des services territoriaux de l'État, réorientée, confortée et "connectée" à l'expertise du RST, et d'autre part l'ingénierie opérationnelle des collectivités structurée à la bonne échelle
- préservant et confortant une capacité d'ingénierie opérationnelle de l'État sur le patrimoine national, ainsi qu'en matière de gestion de crise
- contribuant enfin à l'animation des réseaux nationaux et locaux de l'ingénierie privée et des grandes collectivités au travers notamment du RST.

Revendique que ces besoins incontournables soient intégrés au premier plan des différentes réflexions stratégiques en cours :

- dans le cadre de la préparation de l'acte III de décentralisation, afin de lutter contre le discours ambiant sur les "doublons", l'ingénierie publique n'en faisant aucunement partie
- dans le cadre des réflexions en cours pour la constitution d'un commissariat général pour l'égalité des territoires (CGET), l'égalité territoriale ne pouvant se concevoir sans aborder les questions d'ingénierie territoriale, d'interfaces entre acteurs et de solidarité État/collectivités
- dans le cadre de la revue de politiques du MEDDE et du METL, lancée en réponse à la feuille de route sur la modernisation de l'action publique, qui ne saurait une nouvelle fois consister en un vaste chantier de destruction de la compétence technique publique et d'abandon de la relation État/collectivités et Etat/secteur productif privé au détriment même des finances publiques
- dans le cadre du chantier "CEREMA", moyennant un statut et une gouvernance permettant de maintenir et développer l'accès des collectivités, ainsi que des moyens et compétences préservés
- au cœur enfin des assises de l'Ingénieur en tant que démonstration de l'importance de conforter les missions scientifiques et techniques au sein de la sphère publique en général, et plus particulièrement au sein de l'État en interface avec les collectivités

mars 2013